

# PLAN DE PREVENTION DU RISQUE D'INONDATION DE LA VALLEE DU LOING

## AGGLOMERATION MONTARGOISE ET LOING AVAL

Commune de NARGIS

P.P.R.I. approuvé par arrêté préfectoral  
 du 20 juin 2007

### limite de zone d'aléa

- 1** Aléa faible :  
 profondeur de submersion inférieure à 0.5 m
- 2** Aléa moyen :  
 profondeur de submersion comprise entre  
 0.5 m et 1 m avec vitesse inférieure à 1 m/s
- 3** Aléa fort :  
 profondeur de submersion supérieure à  
 1 m avec vitesse nulle à faible ou  
 profondeur comprise  
 entre 0.5 m et 1 m avec vitesse  
 supérieure à 1 m/s

limite de commune — —

Zone A	A 1	A 2	A 3
Zone B	B 1	B 2	

*fond de plan cadastral*

*source DDE45/septembre 2007*

